

MINISTERE DES EAUX,  
FORETS, CHASSE ET PECHE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*

POINT FOCAL FORUM DES NATIONS  
UNIES SUR LES FORÊTS

\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_\_MEFCP/DIRCAB/PFFNUF/19

Bangui, le

**SOIT TRANSMIS**

**A**

**MONSIEUR ALEXANDER TREPTELKOV, OFFICER –IN-  
CHARGE AU SECRETARIAT DU FORUM DES NATIONS  
UNIES SUR LES FORÊTS  
NEW YORK**

Honneur vous transmettre « **POUR TOUTES FINS UTILES** » le rapport national conformément aux **Notes explicatives pour les rapports de pays au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quinzième session.**

**Pour le Ministre des Eaux, Forêts,  
Chasse et Pêche  
Le Ministre de l'Environnement  
Et Développement Durable**

**Thierry KAMACH**



<b>Pays:</b>	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
<b>Date de soumission:</b>	27 Septembre 2019

**Cadre pour l'établissement de rapports sur le progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires<sup>1</sup>**

1. Le cadre s'articule autour des objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ainsi que de leurs cibles et s'appuie sur le modèle précédemment utilisé pour la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session. Les questions appellent en grande partie des réponses descriptives, compte tenu de la nature qualitative de beaucoup de cibles.

2. Seules des informations qui à l'heure actuelle ne sont pas fournies aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales sont demandées. Les informations présentées seront complétées notamment par des données quantitatives, issues des sources de données internationales ci-après :

a) Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et les questionnaires collaboratifs sur les ressources forestières de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Forest Europe, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Processus de Montréal et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale ;

b) Les rapports sur la situation des forêts du monde, publiés tous les deux ans par la FAO ;

c) La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales ;

d) L'Organisation de coopération et de développement économiques ;

e) D'autres sources de données, y compris le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières.

3. Les membres sont priés :

a) D'envoyer leurs rapports nationaux sous forme électronique (au format Microsoft Word) en anglais, en français ou en espagnol à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org) d'ici le 15 novembre, en gardant à l'esprit qu'en présentant au plus tôt leur rapport, ils faciliteront grandement la tâche du secrétariat, qui doit élaborer le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) [titre et aspect privilégié à confirmer] et le soumettre au Forum en 2021 [à confirmer] ;

*Veillez soumettre votre rapport à l'adresse [unff@un.org](mailto:unff@un.org) d'ici le 15 novembre 2019.*

<sup>1</sup> Des lignes directrices détaillées indiquant l'objet de la présentation de rapports et l'utilisation qui sera faite des données seront élaborées et débattues. Les références aux contributions nationales volontaires seront harmonisées avec les modalités qui seront mises en place pour annoncer ces contributions.

b) De soumettre, dans un fichier électronique distinct, une version numérisée de la lettre officielle signée du ministère compétent transmettant leur rapport, ou une note verbale émanant de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ;

c) Compte tenu de la nature transversale des questions relatives aux forêts et à leur gestion durable, de consulter des experts des ministères nationaux compétents (environnement, développement économique, finances et agriculture par exemple), pour remplir le formulaire, et de consulter les points focaux nationaux pour les évaluations des ressources forestières, les secrétariats des Conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs, ainsi que les parties prenantes, le cas échéant. Les membres souhaiteront peut-être également consulter des parties prenantes lors de l'élaboration de leur rapport.

4. L'année 2015 est l'année de référence.

5. Dans la mesure du possible, tous les termes utilisés dans le présent document respectent les définitions qui en sont données par la FAO dans son Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales.

6. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source des informations fournies ou indiquer un lien hypertexte.

## Informations générales

### Point focal national

Nom :	OUANGANDO DAVID
Titre :	Point Focal Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF)
Adresse :	BP 830 Bangui (RCA)
Organisation :	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP)
Téléphone :	+23672077282/70011632
Courriel :	douangando@gmail.com

### Personne à contacter au sujet du rapport national, s'il ne s'agit pas du point focal national

Nom :	NGOMANGA LUC
Titre :	Point Focal FRA-RCA
Adresse :	BP 830 Bangui (RCA)
Organisation :	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP)
Téléphone :	+236 72669241
Courriel :	<a href="mailto:luc.ngomanga@yahoo.fr">luc.ngomanga@yahoo.fr</a>

### Institutions ayant participé à l'élaboration du rapport national

Institution(s) :	Néant
Adresse :	
Courriel :	

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et cibles associées<sup>2</sup>

**Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques**

### *Cibles associées*

- 1.1 Accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale<sup>3</sup>
- 1.2 Stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète
- 1.3 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 1.4 Accroître sensiblement la résilience et la capacité d'adaptation de tous les types de forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques à l'échelle mondiale

### **Questions**

1. a) Depuis 2015<sup>4</sup>, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 1.1 à 1.4 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

- i) Mesures législatives et mesures de politique générale

#### *Liste des mesures :*

1.3. La RCA s'est engagée en faveur du défi de Bonn à restaurer d'ici 2020 1 million d'hectares des terres dégradées et 3,5 millions d'hectares à 2030.

Le code forestier centrafricain vise la promotion d'une gestion durable de tous les types de forêts basé sur le principe d'aménagement. La superficie totale reboisée par l'Etat s'élève à 3793, 75 ha avec une projection en 2019 de 555 hectares. Il est à noter que les superficies reboisées par les Collectivités publiques, les ONG, les organisations de la société civile centrafricaine, les particuliers et les privés ne sont pas connues faute de ressources financières pour évaluer et cartographier les superficies de ces plantations.

Ces plantations sont réalisées dans les 16 Préfectures et à Bangui d'une manière disparate. Plus d'une vingtaine d'essences sont plantées selon les localités (Michel BONANNEE, l'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), juillet 2001). Depuis 2015 jusqu'aujourd'hui, les données sur le reboisement et le boisement ne sont pas encore réactualisées.

Des arbres semenciers ou porte-graines des essences exploitables sont protégées dans le cadre de l'aménagement des permis d'exploitation et d'aménagement (PEA), qui à leur tour se multiplient par germination des graines qui tombent sur le sol.

<sup>2</sup> L'objectif 1 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 6.6, 12.2, 13.1, 13.3, 14.2, 15.1 à 15.4 et 15.8 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 5, 7, 9, 11, 14 et 15, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 o) et 7 d) et e) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

<sup>3</sup> Estimations fondées sur le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de 2015.

<sup>4</sup> Ou plus tôt, s'il s'agit de mesures importantes. Il en va de même pour les autres questions.

ii) Mesures institutionnelles

*Liste des mesures :*

L'octroi de Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) est limité aux sociétés qui s'engagent à mettre en œuvre un plan d'aménagement tel que défini aux articles 101 à 122 du Code Forestier (art 39). Donc, la RCA promeut une politique de Gestion durable de ses forêts à travers des PEA basés sur des plans d'aménagement.

Mise en place des différentes structures sous tutelle STP/APV/FLEGT, Cellule chargée de la mise en œuvre FLEGT, Centre des données forestières, Agence de gestion durable des ressources forestières et le Fonds de Développement Forestier

*Description des mesures :*

Les forêts attribuées aux sociétés d'exploitation forestière sont bien aménagées et exploitées sous convention définitive ou provisoire avec un plan d'aménagement bien défini et validé par l'administration forestière.

iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

Subvention de l'Etat, dons, legs et les taxes forestières rétrocédées au FDF et l'AGDRF ainsi que la contribution des sociétés forestières

*Description des mesures :*

L'Etat accorde annuellement à travers la loi des finances des subventions au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et pêche ainsi que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et les structures sous tutelles (FDF, CDF, OEFB, STP/FLEGT, Cellule de Mise en œuvre FLEGT, FNE et l'AGDRF pour le fonctionnement et les investissements en plus des salaires des fonctionnaires affectés dans ces structures sous tutelle du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.

Il est aussi rétrocéder au FDF 30% des taxes de loyer payé annuellement, 30% des taxes d'abattage et 50% des taxes de reboisement payés par les sociétés forestières et les exploitants artisanaux. 20% des pourcentages des taxes du FDF sont rétrocédés à l'AGDRF. Les sociétés forestières à base des contrats signés avec l'AGDRF financent les activités d'élaboration ou de révision des plans d'aménagement.

iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :* Le Gouvernement a institué depuis 1984 une journée nationale de l'arbre. La population est invitée à planter au moins un plant pendant cette journée. Les plants sont produits par le FDF et distribués aux populations pendant cette journée.

*Reboisement par l'Etat, les collectivités publiques, les organisations de la société civile, les ONG, les particuliers et les secteurs privés. Plusieurs initiatives basées sur le principe et utilisant les approches de la restauration des paysages forestiers en RCA*

*Description des mesures :* Chaque année, le FDF produit des plants d'essences diverses et les distribuent aux populations pour être plantés pendant la journée nationale de l'arbre mais ces superficies ne sont pas évaluées faute des moyens financiers. Par contre le Gouvernement par le truchement du FDF à travers les programmes forestiers produits des plants, prépare des terrains et organise des plantings dans les 16 préfectures, à Bangui et ses environs pendant les journées nationales de l'arbre de chaque année. Plusieurs projets sont mise en œuvre dans le domaine de restauration des paysages forestiers, notamment : projet TRI, projet de gestion et de restauration participative des paysages forestiers dégradés de la réserve de la Biosphère de la Basse Lobaye, projet REDD+ et projet Apiculture améliorée et reforestation autour de la forêt de Bangadou. L'Initiative Restauration (TRI) est une initiative conjointe FAO-PNUE-UICN visant à soutenir les efforts de restauration des forêts et des paysages a été lancée en RCA en Janvier 2019.

b) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des

La restauration des paysages forestiers dégradés et les actions de reboisement sont essentielles à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable qui s'y rattachent, notamment de l'objectif 15. Le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 offre un cadre global d'action à tous les niveaux pour assurer une gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres en général, et pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Nations Unies sur les forêts ?

c) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 dans votre pays ?

Les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 1 dans notre pays sont:

- Le manque de volonté politique
- Personnel qualifié insuffisant;
- Absence d'un statut particulier susceptible de motiver le personnel du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche appelé à encadrer les activités de reboisement.
- Absence d'une politique de reboisement à grande échelle, d'une stratégie nationale et plan d'action de la politique de reboisement à grande échelle
- Absence d'une source de financement pour faciliter la collecte des données et l'implication de toutes les parties prenantes à la rédaction des rapports nationaux.

d) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 1, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Non !

e) Autres observations concernant l'objectif 1 :

Plusieurs initiatives basées sur les principes et utilisant les approches de la restauration des paysages forestiers existent en RCA :

- Projet de gestion et de restauration participative des paysages forestiers dégradés de la réserve de la Biosphère de la Basse lobaye et certaines forêts classées par les communautés locales et autochtones
- Plantations créées dans les Directions Régionales chaque année selon les programmes forestiers validés et pris en charge par le FDF ;
- Attribution des permis complémentaires en lot B des PEA 188 de la société Timberland Industrie et du PEA 192 de la société Centra Bois ;
- Attribution officielle en avril 2019 de trois forêts communautaires pilotes dans le PEA 171 et à la périphérie du Parc National Mbaéré Bodingué (14 975 ha)

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et cibles associées<sup>5</sup>

### Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts

#### *Cibles associées*

- 2.1 Éliminer complètement la pauvreté extrême parmi toutes les populations tributaires des forêts
- 2.2 Améliorer l'accès des petites entreprises forestières, en particulier dans les pays en développement, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 2.3 Faire en sorte que les forêts et les arbres contribuent pour une plus large part à la sécurité alimentaire des populations locales
- 2.4 Faire en sorte que l'industrie et d'autres entreprises forestières, ainsi que les services rendus par les écosystèmes forestiers contribuent pour une plus large part au développement social, économique et environnemental, entre autres
- 2.5 Faire en sorte que tous les types de forêts contribuent pour une plus large part à la préservation de la diversité biologique et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, en tenant compte des mandats et des travaux en cours au titre des conventions et instruments pertinents

#### **Questions**

2. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 2.1 à 2.5 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

- i) Mesures législatives et mesures de politique générale

---

<sup>5</sup> L'objectif 2 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.1, 1.4, 2.4, 4.4, 5.a, 6.6, 8.3, 9.3, 12.2, 12.5, 15.6 et 15.c des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 4, 14 et 18, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 d) à f), h), j), p), q), t) à v) et y) et 7 k) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

Liste des mesures :

*2.1. création au profit des communautés locales et autochtones des Forêts Communautaires, des domaines fauniques communautaires et la zone de chasse communautaire*

*2.3. L'exploitation informelle des PFNL contribue à la sécurité alimentaire*

*2.4. Mise en valeur des PEA en RCA est basée sur le principe d'élaboration obligatoire d'un plan d'aménagement*

*2.5. Ils existent dans les PEA des séries de conservation et de protection à partir des découpages faits dans les plans d'aménagement. Certaines communautés locales et autochtones contribuent à la conservation des forêts classées et de certaines aires protégées*

La Loi n°08.022 du 17 Octobre 2008, portant Code Forestier Centrafricain

Projet de document National de la politique forestière en RCA

Description des mesures :

Il est demandé aux sociétés forestières de réaliser des œuvres sociales au profit des populations riveraines ou situées dans leur PEA.

Les sociétés forestières sont tenues de réaliser des plans d'aménagement pour les concessions qui leur sont attribuées en intégrant les aspects sociaux en faveur des communautés locales et autochtones riveraines ou situées à l'intérieur des PEA.

Même si les PFNL sont exploités actuellement d'une manière informelle, ils contribuent à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance de ces communautés de base.

Un certain pourcentage des taxes d'abattage (30%) et reboisement (25%) est versé aux communes pour mettre en œuvre leur plan de développement local qui en principe devrait prévoir des actions de restauration ou de reboisement.



ii) Mesures institutionnelles

*Liste des mesures :*

*Attribution des forêts communautaires pilotes dans le massif forestier du sud-ouest d'une superficie totale de 14 975 ha*

*Mise en place des organes de gestion des forêts communautaires*

*Certaines forêts classées sont protégées et restaurées par des communautés locales et autochtones*

*Description des mesures :*

*Depuis 2008 jusqu'à 2019, trois forêts communautaires pilotes sont attribuées dans le PEA 171 de la société SCAD et à la périphérie du Parc National Mbaéré Bodingué. L'Etat est en train de mener une expérience pour que les communautés locales et autochtones puissent contribuer à la lutte contre l'exploitation illégale du bois dans le PEA 171 et lutter contre le braconnage dans le Parc National Mbaéré Bodingué, car ces forêts communautaires pilotes sont situées sur l'axe principal de ces braconniers qui viennent de Mbaïki et Bangui.*

iii) Mesures financières

*Liste des mesures :*

*Subvention de l'Etat*

*Rétrocession des taxes forestières*

*Paiement des différentes contributions pour les organismes internationaux et nationaux*

*Description des mesures :*

*L'Etat accorde annuellement une faible subvention au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et les structures sous tutelle pour le fonctionnement et investissement.*

*Les taxes forestières et fauniques rétrocédées au FDF lui permettent de financer les activités de productions des plants, de reboisement, de protection et d'entretien des périmètres reboisés ainsi que la réalisation des investissements, son fonctionnement.*

*L'autre partie des taxes est rétrocédées aux communes.*

iv) Mesures techniques et scientifiques

*Liste des mesures :* Développement d'une stratégie nationale et plan d'action sur les PFNL

*Elaboration des plans simples de gestion des trois forêts communautaires attribuées*

*Signature des conventions de gestion avec le Ministère en charge des forêts*

*Description des mesures :*

*Appuyé par la FAO, le Ministère en charge des forêts a développé en 2012 une stratégie nationale et un plan d'action sur les PFNL, malheureusement non approuvée par le Gouvernement favorisant l'exploitation à l'informel des PFNL.*

*Appuyée par les OSC à travers le projet CoNGOs, les communautés locales et autochtones ont élaboré les PSG de leurs forêts communautaires à base desquels des conventions de gestion ont été signées avec le Ministère en charge des forêts.*

- b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 2 ?

Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge des Forêts octroi des permis artisanaux d'une superficie de 10 ha /an renouvelable. Ces exploitants artisanaux alimentent les marchés locaux en bois d'œuvre permettant aux derniers centrafricains d'avoir accès au produit dérivé de bois à des prix répondant à leur capacité financière. La valorisation de la faune cynégétique (tourisme cynégétique) à travers les zones cynégétiques villageoises contribue à l'amélioration des moyens d'existence des communautés de base parce qu'elles perçoivent les différentes taxes puis les réparties conformément à la clé de répartition adoptée et validée par toutes les parties prenantes. Les communautés de base des trois premières forêts communautaires pilotes attribuées en avril 2019 sont appelées à contribuer aux coupes illégales des bois d'œuvre dans le PEA 171 et à la protection du Parc National Mbaéré Bodingué en dénonçant aux gestionnaires dudit parc l'infiltration des braconniers.

- c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

L'implication des communautés locales et autochtones à la gestion des forêts contribue à la lutte contre le changement climatique, à la réduction de la déforestation et à l'amélioration des moyens d'existence de ces communautés de base. A ce titre ces mesures contribuent à la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les Forêts.

- d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 2 dans votre pays ?

Les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 2 sont: - aucun paiement actuel des services écosystémiques des forêts centrafricaines ;

- Les conditions d'attribution des permis artisanaux sont coûteux et ouvrant la voie aux coupes illégales
- L'exploitation des produits forestiers non ligneux n'est pas réglementée actuellement et se pratique d'une manière informelle.
- Absence d'un mécanisme financier pour appuyer les communautés locales et autochtones

- e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 2, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Les concessionnaires forestiers sont invités à réaliser des œuvres sociales au profit des communautés riveraines ou situées à l'intérieur de leurs PEA durant la période d'existence de leur société (disposition du code forestier centrafricain de 2008).

- f) Autres observations concernant l'objectif 2 :

Le fait que les sociétés forestières ne font pas la transformation poussée du bois constitue un manque à gagner pour les communautés locales bénéficiant directement ou indirectement des retombées de cette transformation : mise à disposition des communautés des déchets de bois, l'embauche, le développement des activités génératrices de revenu, la vente de leurs produits champêtres et le commerce de tout genre.

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 3 et cibles associées<sup>6</sup>

**Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable**

### *Cibles associées*

- 3.1 Accroître sensiblement la superficie, à l'échelle mondiale, des forêts désignées comme zones protégées ou conservées au titre d'autres mesures de conservation effectives par zone
- 3.2 Augmenter considérablement la superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme
- 3.3 Augmenter considérablement la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

*Liste des mesures : Création de ZIC : 27 000 000 ha et ZCB : 53 300 000 ha*

*Création des aires protégées pour une superficie totale de 6 814 200 ha soit 11% du territoire nationale*

*Création des secteurs de chasse, des ZCV, des DFC et ZCC*

*Création des forêts classées, des périmètres de reboisement et des zones de conservation et des protections*

### *Description des mesures*

*La RCA a subdivisé le territoire centrafricain en zone d'intérêt cynégétique et en zone de chasse banale.*

*La RCA en s'engageant pour classer une bonne partie de son territoire en aires protégées à créer :*

- *5 parcs nationaux, 1 réserve naturelle intégrale, 2 réserves spéciales à usage multiple, 1 parc présidentiel, 2 réserves de biosphère et 7 réserves de faune.*
- *En sus de ces aires protégées, la RCA compte : 71 secteurs de chasse, 10 zones cynégétiques villageoises, 6 domaines fauniques communautaires, une zone de chasse communautaire et environs 46 forêts classées dont certaines sont conservées d'une manière participative avec les communautés de base.*
- *Il est à signaler qu'il existe aussi des périmètres de reboisement sur toute l'étendue du territoire centrafricain et des zones de conservation et protection prévues dans chaque plan d'aménagement des permis d'exploitation et d'aménagement de chaque société.*

### **Questions**

3. a) Depuis 2015, quels types de mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet aux cibles 3.1 à 3.3 ?

*Veillez indiquer sur quelles cibles portent les mesures et décrire brièvement les résultats obtenus à ce jour (250 mots au maximum). Pour chaque mesure, veuillez préciser si elle avait déjà été mise en place auparavant, s'il est prévu de l'appliquer ou si sa mise en œuvre est en cours ou terminée.*

- i) Mesures législatives et mesures de politique générale

<sup>6</sup> L'objectif 3 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 7.2, 12.2, 12.6, 12.7, 14.2, 14.5, 15.2 et 15.4 des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 7, 11, 12 et 16, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 p), q) et x) et 7 f) et g) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

ii) Mesures institutionnelles

Liste des mesures :

*Signature des accords multilatéraux sur l'environnement, mise en œuvre des projets de protection de la faune et des aires protégées*

Description des mesures :

*Le classement d'une partie du territoire centrafricain en aires protégées, secteurs de chasse, ZCV, DFC, ZCC, des forêts classées, des périmètres de reboisement et des séries de conservation et de protection prévues dans les découpages des différents PEA prouve une volonté politique à satisfaire ces différents accords multilatéraux sur l'environnement signés et ratifiés.*

iii) Mesures financières

Liste des mesures :

*Les projets de conservation, le tourisme cynégétique*

Description des mesures :

*La mise œuvre des différents projets sur la conservation de la faune et des aires protégées ont permis de gérer et de lutter contre le braconnage*

iv) Mesures techniques et scientifiques

Liste des mesures :

*Signature des protocoles transfrontaliers : Tchad-Cameroun-RCA et Congo Brazzaville-Cameroun-RCA*

*Mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, Adhésion à la plateforme Africa-Twix,*

Description des mesures : *la RCA fait partie des protocoles de gestion transfrontalières de la faune sauvage et des aires protégées.*

*Faisant de l'espace COMIFAC, la RCA a mis en œuvre le PAPCALF et PCBAC qui ont permis de rédiger le projet de loi de gestion de la faune et des aires protégées, de la politique de gestion de la faune, des stratégies de communications du Ministère des eaux, Forêts, Chasse et Pêche, stratégie conflit homme-éléphant et stratégie de lutte anti braconnage.*

- b) Quelles autres mesures sont prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour contribuer à donner effet à l'objectif 3 ?

La superficie forestière soumise à des plans de gestion à long terme est de 3,9 millions ha situé dans le massif forestier du sud-ouest. Dans chaque PEA, il est prévu des séries de conservation et de protection. Par contre 1,6 millions dans le sud-est non encore exploités n'est pas soumis à un plan de gestion actuellement.

- c) Comment les mesures énoncées ci-dessus appuient-elles la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Ces différentes superficies classées en aires protégées, en secteurs de chasse, en ZCV, DFC, ZCC, forêts classées, périmètres de reboisement, séries de conservation et de protection contribuent à la lutte contre le changement climatique. A ce titre, appuient la mise en œuvre de l'instrument des Nations unies sur les forêts.

d) Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif 3 dans votre pays ?

- Difficulté de mobiliser les ressources financières;
- La RCA n'a pas bénéficié des paiements des services environnementaux bien que la gestion de ses forêts se fait à base d'un plan d'aménagement, une bonne partie du territoire centrafricain est classée à des aires protégées et des forêts classées, existence des périmètres de reboisement.

e) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 3, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Subvention de l'Etat aux actions de protection, de lutte contre le braconnage, le reboisement.

Participation des secteurs privés et des communautés de base à la protection de la faune et des aires protégées, des forêts classées, des séries de conservation et de protection dans les PEA

f) Autres observations concernant l'objectif 3 :

Malgré l'adhésion de la RCA aux différents accords multilatéraux sur l'environnement, le pays ne bénéficie pas actuellement des paiements des services environnementaux afin d'encourager les communautés de base à s'impliquer efficacement et surtout du fait que le pays vit une tension de trésorerie qui ne lui permet pas de faire plus.

## **Objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et cibles associées<sup>7</sup>**

**Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques et technologiques**

### *Cibles associées*

4.1 Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

4.2 Augmenter considérablement le financement des forêts de toutes provenances et à tous les niveaux, notamment les financements publics (nationaux, bilatéraux, multilatéraux et triangulaires), privés et philanthropiques

<sup>7</sup> L'objectif 4 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 12.a, 15.7, 15.a, 15.b, 17.1 à 17.3, 17.6, 17.7 et 17.16 à 17.19 des objectifs de développement durable, ainsi que de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 19, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 h), i), m), r) et s) et 7 a) à c) et l) à q) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

4.3 Renforcer et améliorer considérablement la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord et triangulaire, de même que les partenariats public-privé pour la science, la technologie et l'innovation appliqués au secteur forestier

4.4 Augmenter sensiblement le nombre de pays qui élaborent et mettent en œuvre des stratégies de financement des forêts et qui ont accès aux financements de toutes provenances

4.5 Améliorer la collecte, la disponibilité et l'accessibilité des informations concernant les forêts, notamment grâce aux évaluations scientifiques pluridisciplinaires

### Questions

4. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 4 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

Affectation au FDF des taxes forestières et faunique pour appuyer la politique du Gouvernement dans la gestion durable des forêts, de la faune et des aires protégées, les appuis FEM et FVC, les contributions du secteur privé et les différents projets

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 4, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Le Gouvernement centrafricain a mis en place un mécanisme de recouvrement d'un certain pourcentage sur les taxes forestières en vue de permettre au FDF d'honorer les engagements du Gouvernement en payant les contributions aux organismes internationaux et nationaux

### Progrès accomplis pour donner effet aux cibles 4.1 et 4.2

c) Depuis 2015, votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les sources :

- Financement public national
- Financement privé national
- Financement public international, y compris l'aide publique au développement
- Financement privé international
- Financement mixte

Veuillez décrire les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de fonds (250 mots maximum) :

Problème de capacité technique pouvant permettre l'élaboration des projets bancables  
Non capitalisation des acquis de la formation financée par le secrétariat du FNUF. Le secrétariat est en train de mettre au service de la RCA deux consultants pour accompagner les experts formés mais le Gouvernement jusque-là n'a pas pris un document juridique pour créer ce comité technique.

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.3**

d) Est-ce que votre pays (par l'intermédiaire du gouvernement, du secteur privé, des communautés, de la société civile ou d'autres acteurs) prend part à la coopération internationale aux fins de la promotion de la gestion durable des forêts ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser l'entité ou les entités avec lesquelles votre pays coopère :

- Gouvernements
- Organisations ou mécanismes intergouvernementaux
- Entités du secteur privé
- Organisations non gouvernementales
- Autre (organisation de la société civile centrafricaine)

Types de coopération :

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Nord-Nord
- Triangulaire
- Technique
- Financière
- Autre (veuillez préciser)

Domaines de coopération :

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité forestière
- Valorisation des services rendus par les écosystèmes forestiers
- Questions socioéconomiques, notamment les moyens de subsistance
- Dégradation des forêts et réhabilitation du paysage forestier
- Sujets scientifiques
- Surveillance des forêts et collecte de données
- Transfert de technologies et renforcement des capacités
- Production de bois d'œuvre ou de produits forestiers non ligneux
- Autre (veuillez préciser) :

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 4.4**

e) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il élaboré ou appliqué des stratégies de financement pour parvenir à une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, quel est le délai d'exécution prévu pour ces stratégies ? (Plusieurs réponses possibles s'il existe plus d'une stratégie)

- 2 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 20 ans
- Plus de 20 ans

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et cibles associées<sup>8</sup>

**Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### *Cibles associées*

- 5.1 Augmenter sensiblement le nombre de pays ayant intégré les forêts dans leurs plans nationaux de développement durable ou leurs stratégies de réduction de la pauvreté
- 5.2 Améliorer la gouvernance et la police des forêts, notamment en renforçant considérablement les autorités forestières nationales et infranationales, et réduire sensiblement l'abattage illégal et le commerce qui y est associé dans le monde entier
- 5.3 Faire en sorte que les politiques et programmes nationaux et infranationaux relatifs aux forêts soient cohérents, coordonnés et complémentaires d'un ministère, d'un département ou d'une autorité à une autre, qu'ils soient conformes aux lois des pays et qu'ils fassent participer les parties prenantes, les communautés locales et les peuples autochtones concernés, compte étant pleinement tenu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 5.4 Intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et au secteur forestier dans les mécanismes de prise de décisions concernant l'aménagement du territoire et le développement

### Questions

5. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 5 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

*Le RCPCA est un engagement du Gouvernement à stabiliser et à reconstruire le pays avec l'appui des NU, de la BM, de l'UE dans le cadre de l'évaluation des besoins et priorités de relèvement et de consolidation de la paix. Il a pour objectif de disposer d'un document de stratégie nationale qui prend en compte les aspirations du peuple selon le contexte du pays, parvenir à un accord avec toutes les parties prenantes et les acteurs clés et organiser une conférence des bailleurs et investisseurs pour le financement des actions retenues (Pilier 3)*

- b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 5, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Le Gouvernement est en train d'élaborer des projets bancables en vue de permettre la relance des activités du secteur forestier à travers le STP du RCPCA.

<sup>8</sup> L'objectif 5 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation des cibles 1.4, 2.4, 5.a, 15.9, 15.c, 16.3, 16.5 à 16.7, 16.10 et 17.14 des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique numéros 2 et 3, et sont appuyés par les dispositions des paragraphes 6 a) c), k), l), n) et w) et 7 h) à j) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.



**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.1**

c) Dans votre pays, les forêts ont-elles été intégrées dans les plans nationaux de développement durable ou dans les stratégies de réduction de la pauvreté ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser si les forêts ont été intégrées dans :

- Les plans nationaux de développement durable
- Les stratégies de réduction de la pauvreté

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.2**

d) Depuis 2015, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour prévenir et réduire le trafic international de produits forestiers, d'espèces sauvages et d'autres ressources biologiques ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser le type de mesures :

- Adoption de lois
- Renforcement de l'application de la législation en vigueur
- Contrôles des exportations
- Contrôles des importations
- Conclusion d'accords bilatéraux entre les pays d'exportation et d'importation
- Autre, comme la mise en place de politiques de passation des marchés publics et de partenariats public-privé. Veuillez préciser ci-après :

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.3**

e) Des mécanismes sont-ils en place pour assurer une coordination intersectorielle entre les organismes publics ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Arrêté n°029 du 15 octobre 2018 portant création, organisation et fonctionnement du dispositif de coordination nationale de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable

Arrêté n°05 du 17 mars 2016 portant création de la coordination nationale de restauration des paysages forestiers

Arrêté n°22 du 04 juillet 2019 portant mise en place d'un groupe national d'appui à la coordination nationale COMIFAC-RCA

f) Quels types de mécanismes sont en place pour associer les parties prenantes à la formulation, à la planification et à l'application de politiques relatives aux forêts et à leur gestion durable ?

Veuillez préciser (250 mots maximum) :

Plusieurs arrêtés sont pris mettant en place ces structures mais ne sont pas opérationnelles faute des moyens financiers et matériels.

Des propositions d'autres structures sont faites à l'attention du Gouvernement mais aucune réaction

### **Progrès accomplis pour donner effet à la cible 5.4**

g) Des mécanismes sont-ils en place pour associer le secteur forestier à la coordination intersectorielle entre les organismes publics chargés de l'aménagement du territoire et du développement ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Arrêté n°029 du 15 octobre 2018 portant création, organisation et fonctionnement du dispositif de coordination nationale de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable

Arrêté n°05 du 17 mars 2016 portant création de la coordination nationale de restauration des paysages forestiers

Arrêté n°22 du 04 juillet 2019 portant mise en place d'un groupe national d'appui à la coordination nationale COMIFAC-RCA

## Objectif mondial relatif aux forêts n° 6 et cibles associées<sup>9</sup>

**Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées**

*Note : Les cibles 6.1 et 6.2 ne figurent pas dans cette section car elles portent sur des mesures prises par la communauté internationale, et non celles prises au niveau national.*

### *Cibles associées*

6.3 Renforcer sensiblement la coordination et la coopération intersectorielles à tous les niveaux en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts

6.4 Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet

6.5 Renforcer la contribution et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes intéressées aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et des travaux du Forum, notamment ses travaux intersessions

### **Questions**

6. a) Veuillez décrire les principales mesures prises dans votre pays pour contribuer à la concrétisation de l'objectif 6 et des cibles associées. Des informations plus détaillées sur les mesures prises concernant chaque cible peuvent être fournies ci-après.

6.3. Le Gouvernement a mis en place par arrêté n°05 du 17 mars 2016 une coordination nationale de restauration des paysages forestiers qui a pour mission de :

- définir la situation de référence en termes de dégradation des terres ; évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers ; définir des objectifs nationaux pour atteindre l'état de neutralité en termes de dégradation des terres à l'horizon 2030 et mobiliser les ressources nécessaires et coordonner les activités du programme de restauration des paysages forestiers.

b) Si votre gouvernement a annoncé une ou plusieurs contributions nationales volontaires relatives à l'objectif 6, veuillez donner des informations succinctes à ce sujet, y compris les dates butoir et les progrès accomplis à ce jour.

Les frais des réunions de la coordination nationale de restauration des paysages forestiers sont à la charge du Fonds National de l'Environnement et des partenaires techniques et financiers

<sup>9</sup> L'objectif 6 et ses cibles contribuent notamment à la réalisation de la cible 17.14 des objectifs de développement durable et s'appuient sur les dispositions des paragraphes 6 b), c) g) m) et w) et 7 r) et s) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (critères et indicateurs)**

c) Des ensembles de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts sont-ils utilisés dans votre pays ?

Oui  Non

Dans l'affirmative,veuillezpréciser le type d'ensemble utilisé :

- Ensemble national ou infranational
- Ensemble régional ou international<sup>10</sup>
- Autre (veuillez préciser) :

À quelles fins les critères et indicateurs sont-ils utilisés ? (Plusieurs réponses possibles)

- Pour générer des informations destinées aux rapports nationaux sur l'état et la gestion des forêts
- Pour suivre et évaluer l'état et la gestion des forêts
- Pour examiner et concevoir des politiques forestières nationales et des outils connexes aux fins de la gestion durable des forêts
- Pour communiquer avec la société et dialoguer avec les parties prenantes
- Pour faire rapport sur les forêts aux organisations régionales et internationales (veuillez préciser) : Rapport national FNUF, Rapport national FRA

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.4 (communication et sensibilisation)**

d) Depuis 2015, des mesures ont-elles été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour promouvoir une meilleure compréhension et prise de conscience de la gestion durable des forêts et pour communiquer sur le sujet ?

Oui  Non

Dans l'affirmative,veuillezpréciser (250 mots maximum) :

La signature de l'APV/FLEGT par la RCA a permis de mettre en place des organes permettant de rassembler à différents niveaux les parties prenantes: CCMO et CNMOS

**Progrès accomplis pour donner effet à la cible 6.5**

e) Des mesures ont-elles été prises par votre gouvernement pour associer les grands groupes et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique ?

Oui  Non

---

<sup>10</sup> Par exemple, ceux utilisés par l'Organisation internationale des bois tropicaux, Forest Europe, le Processus de Montréal ou la Proposition de Tarapoto concernant les critères et indicateurs relatifs à la gestion écologiquement viable des forêts amazoniennes.

Dans l'affirmative, veuillez préciser (250 mots maximum) :

Processus de l'APV/FLEGT signé entre l'UE et la RCA a permis de mettre en place le STP APV/FLEGT et la cellule de mise en œuvre du FLEGT

### Questions diverses

7. a) Depuis 2015, votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser l'égalité des sexes dans le secteur forestier ?

Oui       Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer si les mesures prises concernent :

- L'accès effectif des femmes à la maîtrise et à l'utilisation des ressources forestières
- La participation effective des femmes à la prise de décisions au niveau des ménages et des communautés
- La participation effective des femmes aux institutions de gestion des forêts et leur représentation dans ces institutions
- Autre

Veuillez préciser brièvement :

Un organe spécialement dédié aux femmes appelé Conseil des femmes est créé pour gérer les forêts communautaires en RCA.

Présence des femmes dans CCMO et CNMOS en lien avec l'APV/FLEGT

b) Quelles mesures ont été prises dans votre pays (par le gouvernement, le secteur privé, les communautés, la société civile ou d'autres acteurs) pour célébrer la Journée internationale des forêts ?

- Activités culturelles (art, musique, cinéma, théâtre, etc.)
- Activités éducatives (par exemple des ateliers et des colloques)
- Activités de promotion médiatique (par exemple des articles dans des journaux ou des magazines, ou des émissions à la télévision ou à la radio)
- Activités sur les réseaux sociaux
- Autres : déclaration du Ministre chargé des forêts faute de disponibilité financière.

Veuillez fournir deux à trois exemples et, si possible, un ou plusieurs liens hypertexte renvoyant à des documents pertinents :

### Exemples de réussite

8. Pouvez-vous citer des exemples de réussite dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève

description accompagnée de références (sites Web, publications, articles, etc.) qui montrent la façon dont les mesures ont contribué à la réalisation des objectifs et des cibles, en précisant lesquels. Veuillez vous limiter à trois exemples.

**Exemple de réussite 1**

Mesure prise :

Objectifs et cibles visés :

Résultats obtenus :

## Annexe Projet de noyau d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
1	<b>Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre</b>	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.1 des objectifs de développement durable et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1  Indicateur 15.1.1 des objectifs de développement durable
2	<b>Variation annuelle nette de la zone forestière</b>	1. Étendue des ressources forestières	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et de la cible 1.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
3	<b>Émissions (par les sources) et absorption (par les puits) de gaz à effet de serre (chiffres nets) dans les forêts et bilan carbone des produits ligneux récoltés</b>	1. Étendue des ressources forestières  4. Fonctions productives des ressources forestières	Kilotonnes de dioxyde de carbone émis chaque année	2	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Liens avec l'objectif de développement n° 13 et les prescriptions en matière de mesure, de communication de l'information et de contrôle imposées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
4 <b>Proportion de la zone forestière située dans des zones protégées par la loi</b>	2. Biodiversité forestière	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 2.5 et 3.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 11 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
5 <b>Évolution de la superficie des forêts primaires</b>	2. Biodiversité forestière	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 5 Liens avec l'objectif de développement durable n° 15
6 <b>Proportion de la zone forestière perturbée</b>	3. Santé et vitalité des forêts	Pourcentage de la zone forestière	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
7 <b>Superficie des forêts dégradées</b>	3. Santé et vitalité des forêts	Hectares	3	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Liens avec la cible 15.3 des objectifs de développement durable et l'objectif d'Aichi relatif à la



<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>	
8	<b>Biomasse aérienne des forêts</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Tonnes par hectare	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	diversité biologique numéro 15 Liens avec l'objectif stratégique 1 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (2008-2018) et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.2 et 2.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
9	<b>Volume des extractions de bois</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Mètres cubes	1	Questionnaire commun sur le secteur forestier de la CEE, de la FAO, de l'Organisation internationale des bois	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
				tropicaux et d'Eurostat	
10 <b>Part de l'énergie tirée du bois dans la consommation finale d'énergie</b>	4. Fonctions productives des ressources forestières	Pourcentage	2	CEE et FAO	Liens avec la cible 7.2 des objectifs de développement durable
11 <b>Superficie des forêts pour lesquelles un objectif de gestion a été fixé afin de maintenir et d'améliorer leurs fonctions de protection</b>	5. Fonctions de protection des ressources forestières	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Liens avec la cible 1.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
12 <b>Emploi dans le secteur forestier</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Nombre d'équivalents plein temps	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.4 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
13 <b>Populations tributaires des forêts vivant dans l'extrême pauvreté</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Effectif	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.1 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
14 <b>Contribution des forêts à la sécurité alimentaire</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	À déterminer	3	FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et de la cible 2.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
15 <b>Ressources financières de toutes provenances destinées à la gestion durable</b>	6. Fonctions socioéconomiques des ressources forestières	Dollars des États-Unis	3	OCDE et Banque mondiale	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et des cibles 4.1 et 4.2

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
<b>des forêts</b>					du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)  Liens avec les cibles 15.a et 15.b des objectifs de développement durable
16 <b>Existence de politiques, stratégies, lois, réglementations et institutions nationales ou infranationales encourageant expressément la gestion forestière durable</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
17 <b>Existence d'un mécanisme national ou infranational d'évaluation des forêts</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
18 <b>Existence d'une plateforme nationale ou infranationale multipartite favorisant la participation à l'élaboration des politiques forestières</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.5 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
19 <b>Part de la zone forestière soumise à un plan de gestion à long terme</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Pourcentage	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable, des cibles 1.3 et 3.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'objectif d'Aichi relatif à la diversité

<i>Indicateur</i>	<i>Thématique</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Catégorie<sup>a</sup></i>	<i>Source de données</i>	<i>Liens avec les objectifs et cibles arrêtés au plan mondial</i>
					biologique numéro 7 Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
20 <b>Superficie de la zone forestière certifiée dans le cadre d'un régime indépendant de certification de la gestion forestière</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Hectares	1	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.2 des objectifs de développement durable et des cibles 1.3 et 3.3 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) Indicateur 15.2.1 des objectifs de développement durable
21 <b>Existence d'un ou de plusieurs systèmes de traçabilité pour les produits dérivés du bois</b>	7. Cadre législatif, politique et institutionnel	Références	2	Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO	Mesure les progrès accomplis dans la réalisation des cibles 3.3 et 5.2 du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

*Abréviations* : CEE, Commission économique pour l'Europe ; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>a</sup> Catégorie 1 : la méthode est au point et des données sont produites. Catégorie 2 : la méthode est au point mais les données posent problème. Catégorie 3 : la méthode et les données posent problème.